



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 66 a) de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : cinquième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La soixante-deuxième session de l'Assemblée générale se tiendra à mi-parcours de l'horizon 2015, date butoir de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le présent rapport examine les mesures prises par la communauté internationale pour respecter les engagements que les pays du Groupe des Huit (G-8) ont pris à leur Sommet de 2005. Il examine également l'ampleur de l'appui international apporté aux pays africains pour la réalisation des OMD et la mise en œuvre des projets et programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À mi-parcours de l'horizon 2015, la triste réalité est que la plupart des pays africains sont à la traîne en ce qui concerne la réalisation de la majorité, sinon de la totalité, des OMD. En adoptant le NEPAD, qui est bâti autour des OMD, les pays africains ont mis les objectifs au cœur de leur programme de développement. S'il est communément admis que le libre-échange est un moteur de croissance susceptible de tirer des millions de personnes de la pauvreté, il est également établi que l'accroissement de l'aide et l'allégement de la dette contribuent à améliorer le niveau de vie de millions de personnes en Afrique. Par conséquent, les pays développés devraient tenir les promesses historiques faites au Sommet de Gleneagles en 2005 et donner la possibilité à l'Afrique de faire avancer la vision du NEPAD. Pour ce faire, la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies et les pays africains, devraient élargir et renforcer leur

* A/62/150.



partenariat, tout en coordonnant effectivement leurs actions dans l'optique du modèle de développement établi par le NEPAD, donnant ainsi plus de chances aux pays africains de réaliser les OMD. Concrètement, les partenaires de développement devraient prendre d'urgence des mesures pour augmenter les flux de l'aide, en améliorer la qualité et faire en sorte que le commerce bénéficie à l'Afrique, grâce notamment à l'aboutissement du cycle de Doha. Les pays africains devraient faire avancer le programme du NEPAD en mettant en œuvre ses aspects prioritaires. L'option consistant à laisser les choses suivre leur cours ne devrait pas être retenue car elle amènerait à ne pas tenir les promesses faites et retarderait davantage la réalisation des OMD et la mise en œuvre du NEPAD.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Mesures prises par les organisations et les pays africains	3–32	4
A. Infrastructure	4–7	4
B. Agriculture	8–12	6
C. Santé	13–14	7
D. Éducation	15–18	8
E. Environnement	19–20	8
F. Technologies de la formation et de la communication	21–23	9
G. Science et technologie	24–26	10
H. Prise en compte du souci de l'égalité des sexes et participation de la société civile	27–28	11
I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine	29–32	11
III. Mesures prises par la communauté internationale	33–57	12
A. Mise à profit de la dynamique de l'appui international au développement de l'Afrique	33–36	12
B. Aide publique au développement	37–40	13
C. Allègement de la dette	41–45	15
D. Investissement étranger direct	46–49	17
E. Commerce	50–53	18
F. Coopération Sud-Sud	54–57	19
IV. Appui fourni par le système des Nations Unies	58–62	20
V. Conclusions et recommandations	63–70	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/229, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport complet sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le rapport met en relief les mesures et les actions prises par les organisations et les pays africains pour la mise en œuvre du NEPAD, les réactions de la communauté internationale et l'appui du système des Nations Unies, au cours de l'année écoulée. Il examine également les initiatives du secteur privé et de la société civile à l'appui du NEPAD. Le rapport tient compte des informations et des données fournies par les États Membres, les organisations régionales, le secrétariat du NEPAD et les organismes des Nations Unies.

II. Mesures prises par les organisations et les pays africains

3. Le NEPAD est une vision collective et un cadre stratégique du développement de l'Afrique. La question essentielle est de savoir comment utiliser ce cadre pour traduire des idées en mesures concrètes et efficaces. Dans une large mesure, passer d'un cadre à un schéma opérationnel dépend de la détermination de chaque pays africain et des mesures qu'il entend prendre. Chaque pays est censé élaborer son propre schéma, en conformité avec les objectifs du NEPAD, pour accélérer la croissance et réaliser les OMD. En plus du rôle attribué à chaque pays dans la mise en œuvre du NEPAD, l'exécution de certains programmes et projets a été confiée à des institutions comme la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En outre, les commissions économiques régionales (CER), qui sont les principales institutions de l'intégration économique de l'Afrique, jouent un rôle moteur dans l'exécution des projets au niveau sous-régional.

A. Infrastructure

4. Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des deux volets du programme du NEPAD relatif à l'infrastructure : le plan d'action à court terme relatif à l'infrastructure et le cadre stratégique à moyen et à long terme. En décembre 2006, pour intéresser les principales sociétés productrices d'énergie, les sociétés d'investissement et autres entreprises du secteur privé, aux éventuels projets d'infrastructure électrique, le Consortium africain pour l'infrastructure a organisé une réunion d'investisseurs et de réseaux d'électricité africains. En janvier 2007, le Consortium a tenu une réunion portant sur des questions stratégiques comme l'accroissement de l'investissement dans le domaine de l'infrastructure et le renforcement des capacités des communautés économiques régionales. On estime que les engagements d'investissement dans le domaine de l'infrastructure ont augmenté, passant de 7 milliards de dollars en 2005 à 7,5 milliards en 2006, mais que le Consortium et les parties prenantes africaines doivent

cependant combler le déficit de financement, estimé à 1,3 milliard de dollars, de projets prêts à être exécutés, mais dont le financement fait défaut.

5. Pour amener d'éventuels investisseurs et donateurs à appuyer le projet de barrage hydroélectrique d'Inga, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a organisé, en octobre 2006, avec l'appui de la BAD et du secrétariat du NEPAD, une table ronde internationale, à laquelle il a été décidé de mener une évaluation complète du site, avec le financement de la BAD, et d'accélérer la mise en valeur du projet Grand Inga et de l'interconnexion électrique de Westcor. Des progrès ont été accomplis pour rendre opérationnelle la Commission africaine de l'énergie, dont le secrétariat est sur le point d'établir un conseil ministériel et des organes techniques consultatifs. En outre, suite à la ratification de la convention de l'Union africaine portant création de la Commission africaine de l'énergie, la première réunion d'experts portant sur des questions institutionnelles et de gestion a été accueillie par la Commission de l'UA en mai 2007 à Addis-Abeba.

6. Dans le secteur de l'eau, le Comité consultatif du Conseil des ministres africains responsables de l'eau s'est réuni en février 2007 à Nairobi, pour préparer la réunion du Conseil prévue en mai à Brazzaville. Le Comité technique consultatif a saisi cette occasion pour engager la Commission européenne et la BAD à coopérer avec le Conseil des ministres africains responsables de l'eau, en particulier sur les stratégies visant à améliorer l'efficacité de l'appui fourni par les deux organisations. En outre, le Conseil d'administration du Fonds africain pour l'eau a approuvé les stratégies de communication et de mobilisation de ressources du Fonds, ainsi qu'un budget de fonctionnement de 33 millions d'euros (46 millions de dollars des États-Unis). Parallèlement, les demandes de financement se chiffraient à 44 millions d'euros (61 millions de dollars), reflétant une forte demande d'appui sur ce plan. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau transfrontières, le secrétariat du NEPAD a obtenu 10 millions d'euros (14 millions de dollars) pour financer une meilleure évaluation des bassins fluviaux africains. La Commission européenne examine actuellement les propositions concernant l'accès à ces fonds. Reconnaissant que le renforcement des capacités est un thème intersectoriel important, l'Allemagne a proposé, pendant sa présidence du Groupe des Huit et de l'Union européenne, une initiative visant à renforcer, au NEPAD et dans les CER, les capacités de mise en œuvre des programmes régionaux d'infrastructure. À l'appui de l'initiative, la BAD mettra en place un fonds doté d'une contribution initiale de l'Allemagne de 2 millions d'euros (3 millions de dollars).

7. En plus de la mise en œuvre du plan d'action à court terme relatif à l'infrastructure, des progrès ont été accomplis dans l'application du cadre stratégique à moyen et à long terme. Les produits de la première phase, qui portent essentiellement sur les mesures visant à accélérer la mise en œuvre du plan d'action à court terme et la détermination des lacunes en matière de développement de l'infrastructure, ont été examinés lors de quatre ateliers sous-régionaux organisés pendant le premier semestre de 2007. L'étude sur le cadre stratégique à moyen et à long terme, qui porte sur les besoins en matière d'infrastructure au niveau régional, est complétée par l'étude sur le diagnostic de l'infrastructure africaine au niveau national, qui examine les besoins en matière d'infrastructure dans chaque pays. Les deux études devraient être achevées à la fin de 2007.

B. Agriculture

8. Au cours de l'année écoulée, des efforts ont été faits pour traduire en actions concrètes, aux niveaux national et régional, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Suite à l'adoption de la Déclaration d'Abuja sur les engrais dans l'optique d'une révolution verte africaine, lors du Sommet africain sur les engrais tenu en juin 2006 à Abuja, le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'UA ont été chargés de mettre en place un mécanisme pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja et de présenter régulièrement des rapports d'activité au Sommet de l'UA. La BAD a mis au point le projet d'instrument juridique relatif à la création du mécanisme africain de financement du développement des engrais, donnant les grandes lignes de son mécanisme de gouvernance, de ses critères d'admissibilité et ses procédures opérationnelles. Le Nigéria a accordé 10 millions de dollars au mécanisme.

9. En mars 2007, pour contribuer au Programme intégré de développement de l'agriculture en Afrique, la Fondation Rockefeller a organisé au Mozambique une réunion sur le thème « biotechnologie, production agricole et systèmes de semences », à laquelle ont été présentées les composantes de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, un partenariat stratégique entre la Fondation Rockefeller et la Fondation Bill et Melinda Gates, lancé en septembre 2006. L'Alliance a pour objectif de participer aux efforts déployés pour favoriser une révolution verte en Afrique.

10. En décembre 2006, la Commission de l'Union africaine a organisé le Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire, qui a pris un certain nombre de décisions pour accélérer la réalisation de l'objectif concernant la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique. Le Sommet a notamment pris l'engagement : a) d'élargir les marchés, en accordant une attention particulière à la demande de l'Afrique, et de promouvoir le commerce intra-africain de denrées alimentaires de base; b) de veiller à l'intégration systématique des considérations nutritionnelles dans la sécurité agricole et alimentaire; c) de créer un système permettant de sélectionner les principales décisions prises lors des sommets UA/NEPAD pertinents; et d) de recenser les cas de réussite dans le domaine de l'agriculture africaine et d'échanger des expériences positives dans le but de les adapter, de les reproduire et de les vulgariser. En mai 2007, la Commission africaine a convoqué à Addis-Abeba une réunion post-Abuja du Comité technique international du Sommet sur la sécurité alimentaire, pour voir comment appliquer plusieurs de ses décisions pertinentes. Les parties prenantes sont censées contribuer à orienter la mise en œuvre, aux niveaux continental, régional et national, des décisions prises par le Sommet en 2006.

11. En mars 2007, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a organisé, au Rwanda, la première table ronde nationale sur le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, à laquelle a été signé le pacte du programme au Rwanda, qui énonce l'engagement mutuel pris par le Rwanda, la Commission de l'Union africaine, le COMESA et les partenaires de développement. La table ronde a facilité l'exécution d'une étude complète visant à définir les objectifs nationaux relatifs au Programme intégré et à mettre en évidence les défis de politique générale à relever et l'appui attendu du Ministère des finances et des donateurs, au niveau national. La feuille de route du programme relatif au Rwanda et ses incidences financières ont été définies et le Gouvernement rwandais s'est engagé à augmenter son appui budgétaire au secteur agricole.

12. Pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action des pêcheries, le secrétariat du NEPAD a lancé, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) et le WorldFish Centre, un programme régional d'investissement dans la recherche et le renforcement des capacités, dénommé NEPAD-Fish, visant à augmenter l'investissement de l'industrie privée, du secteur public et de la société civile et à l'orienter vers un développement durable des pêcheries. Conformément au plan d'action du NEPAD, NEPAD-Fish a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre du protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) relatif aux pêcheries. En outre, le NEPAD et le WorldFish Centre ont établi un programme de collaboration pour renforcer la contribution de la pêche et des pêcheries au processus du développement. Il permettra, en particulier, d'élaborer une réponse stratégique au VIH/sida dans le secteur des pêcheries, au profit des groupes vulnérables. Le programme couvrira les pays suivants : Bénin, Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Togo et Zambie. L'Agence suédoise de développement international a accordé 4,2 millions de dollars pour le financer.

C. Santé

13. Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la promotion de la stratégie de l'Union africaine et du NEPAD en matière de santé. En particulier, le secrétariat du NEPAD a collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour préparer la stratégie africaine de la santé : 2007-2015, qui a été présentée à la Conférence des ministres de la santé de l'Union africaine tenue en avril 2007.

14. Pour promouvoir l'application du programme des ressources humaines de la santé et favoriser l'appui à la stratégie de développement du système de santé de district, le secrétariat du NEPAD a continué de collaborer étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en particulier avec son bureau régional pour l'Afrique à Brazzaville. L'accent a été mis sur le renforcement des systèmes de santé en Afrique, notamment la résolution de la crise des ressources humaines de la santé, par l'intermédiaire de la Global Health Workforce Alliance et la plate-forme africaine des ressources humaines de la santé. Le renforcement des systèmes de santé en Afrique a abouti à la création de l'observatoire africain du personnel sanitaire, au bureau régional de l'OMS à Brazzaville. La collaboration s'est poursuivie avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en particulier avec son bureau pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. Une réunion des parties prenantes régionales a permis d'énoncer clairement le rôle de l'Union africaine, du NEPAD, des CER et des organismes des Nations Unies. L'un des principaux obstacles au bon fonctionnement du système de santé réside dans la faible capacité de l'encadrement intermédiaire. Pour résoudre ce problème, le secrétariat du NEPAD a facilité l'organisation de deux cours à l'intention des responsables de la santé au niveau des districts et continuera de proposer cette formation chaque année, le but étant que le reste du continent puisse y prendre part.

D. Éducation

15. Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de plusieurs projets dans le domaine de l'éducation. Pour ce qui est du projet sur l'éducation des mathématiques, de la science et de la technologie, le Gouvernement malaisien a accepté de former des enseignants en mathématiques et en sciences dans cinq pays anglophones : Libéria, Malawi, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie et Soudan. Jusqu'ici, quatre pays africains se sont engagés à fournir un appui financier aux enseignants qui seront sélectionnés pour participer au programme de formation en Malaisie. En ce qui concerne le Centre régional pour l'éducation en sciences et en mathématiques, une demande a été adressée au Gouvernement malaisien afin qu'il prolonge son appui de cinq ans.

16. En ce qui concerne le projet de centres d'excellence du NEPAD, la Development Bank of Southern Africa (DBSA), le réseau Knowledge Management Africa et le secrétariat du NEPAD sont convenus d'un partenariat pour élaborer un cadre conceptuel et des critères relatifs à la création de centres d'excellence africains. En particulier, la Banque s'est engagée à fournir un million de rands (150 000 dollars des États-Unis) pour financer la conception du cadre sous-jacent des centres d'excellence. La deuxième phase du projet englobera la mobilisation d'un financement supplémentaire pour assurer la viabilité financière de chaque centre.

17. Le financement du projet de développement des ressources humaines et de formation des infirmiers (infirmières) et des sages-femmes en Afrique a été assuré par le Gouvernement chinois. La première phase du projet porte sur la formation des infirmiers (infirmières) et des sages-femmes au Kenya et en République-Unie de Tanzanie dans le domaine de la santé publique, y compris l'épidémiologie et les travaux de recherche sur les systèmes de santé. Le projet est axé aussi bien sur le niveau postuniversitaire que sur le niveau du premier cycle universitaire. À cet égard, un mémorandum d'accord entre le secrétariat du NEPAD et l'Université du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud a été mis au point. Un rapport d'activité a été produit sur les résultats accomplis au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. La deuxième phase du projet, prévue sous peu, comportera des études sur le Niger, la République démocratique du Congo et le Rwanda. En ce qui concerne la formation et le perfectionnement des enseignants dans le cadre du projet d'apprentissage ouvert et d'enseignement à distance, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique a accepté d'appuyer le projet dans les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

18. En vue de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous en 2015, le secrétariat du NEPAD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) envisagent d'organiser conjointement un forum de l'ensemble des principales parties prenantes intervenant dans le domaine du développement. Le forum leur donnera l'occasion d'examiner les diverses initiatives en cours concernant les enseignants et de tenter d'harmoniser leur appui.

E. Environnement

19. Pour promouvoir la coopération régionale en matière d'élaboration de politiques et de planification de la gestion de l'environnement et des ressources

naturelles, le secrétariat du NEPAD a organisé, en collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), des réunions ministérielles et d'experts afin de mettre au point et d'adopter un plan d'action pour l'environnement de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale, de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe. En outre, le projet de renforcement des capacités du secrétariat a facilité et coordonné un dialogue régional sans exclusive sur l'élaboration de plans d'action sous-régionaux pour l'environnement. La documentation relative aux plans d'action établit un cadre énonçant les priorités stratégiques, les conditions à réunir et les mécanismes à mettre en place. Le projet a considérablement contribué à renforcer dans la sous-région les capacités nécessaires en matière de collaboration institutionnelle et de mise en œuvre.

20. Pour renforcer les capacités des CER, le secrétariat du NEPAD a favorisé le recrutement de nombreux experts de haut niveau de l'environnement. Ceux-ci sont chargés de la mise en œuvre, au niveau communautaire, du programme du NEPAD en matière d'environnement, ce qui implique l'intégration de la dimension environnementale dans les programmes de développement des CER respectives. L'application du programme de recherche et de renforcement des capacités concernant l'adaptation au changement climatique en Afrique, appuyé par le secrétariat du NEPAD, est financée par l'Agence britannique pour le développement international et le Centre de recherches pour le développement (CRDI) du Canada. Le programme entre dans sa phase d'application, avec 12 projets portant sur diverses questions de renforcement des capacités liées aux changements climatiques.

F. Technologies de l'information et de la communication

21. Durant les 12 mois écoulés ont été jetées les bases de la mise en œuvre de plusieurs volets de l'initiative du NEPAD sur les cyberécoles, notamment le projet de démonstration des cyberécoles et le plan d'exécution des cyberécoles. Le projet de démonstration des cyberécoles est un élément essentiel de la mise en œuvre de l'initiative du NEPAD. Des cyberécoles sont officiellement inaugurées de façon régulière : au Rwanda en octobre 2006, en Égypte en février 2007 et en Afrique du Sud en avril 2007. Sept autres pays participent au projet de démonstration des cyberécoles, en plus du Ghana, du Lesotho, du Kenya et de l'Ouganda, qui ont déjà démarré leur projet. La Commission cyberAfrique examine actuellement le projet de plan d'exécution des cyberécoles du NEPAD préparé par le cabinet d'experts-comptables Ernst and Young, en coordination avec des experts nationaux, les CER et la BAD. Un atelier des parties prenantes devant approuver le plan d'exécution est prévu pour juillet 2007. L'un des objectifs de l'initiative du NEPAD sur les cyberécoles consiste à faire en sorte que les participants aient des notions de santé. À cet effet, le Conseil de la recherche médicale d'Afrique du Sud apporte une assistance pour l'élaboration et l'application du concept de « point santé ». La Commission cyberAfrique a obtenu de la BAD le financement du travail d'un consultant chargé de définir la nature du concept « point santé ». Le mandat du consultant a été défini en mars 2007.

22. Les progrès accomplis en ce qui concerne le réseau d'infrastructure à large bande des technologies de l'information et de la communication de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est a abouti à la signature, en novembre 2006, du

protocole de Kigali, par 12 pays : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Le protocole a notamment pour objectif un accès élargi à prix raisonnable des utilisateurs finaux à des communications électroniques de qualité, à haut débit et fiables. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, l'Assemblée intergouvernementale intérimaire, composée des 12 pays signataires, a tenu sa première réunion en décembre 2006 en Afrique du Sud. Elle a autorisé en particulier la Commission cyberAfrique à coordonner les demandes de financement d'une étude portant sur le câble sous-marin du réseau d'infrastructure du NEPAD. Des initiatives d'infrastructure à large bande sont également aux premiers stades de leur développement en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord.

23. Sous les auspices de la Commission cyberAfrique, les jeunes Africains ont mis en place la Commission cyberAfrique pour le programme de la jeunesse africaine, dont le mandat, ainsi qu'un programme triennal (2006-2009) ont été établis. Les programmes ont été conçus par les représentants des jeunes des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, République démocratique du Congo, République du Congo et Tunisie.

G. Science et technologie

24. En science et technologie, des progrès ont été réalisés en particulier dans le domaine de la biotechnologie et des sciences biologiques, ainsi que de la création de centres d'excellence. Le groupe africain de haut niveau sur la biotechnologie a achevé son rapport intérimaire sur la biotechnologie et la sécurité biologique. Le rapport a été entériné à la Conférence du Conseil ministériel africain sur la science et la technologie tenue en novembre 2006 au Caire. À cette même conférence, le dialogue interministériel entre les ministres des sciences et de la technologie et les ministres chargés des ressources en eau a abouti à un accord sur les critères et les principes directeurs concernant la création d'un réseau africain de centres d'excellence consacrés à l'hydrologie et au développement de la technologie. Une équipe spéciale a été mise en place pour déterminer les institutions de premier plan qui constitueront le réseau. Le Gouvernement français a fourni 180 000 euros (250 000 dollars) à l'appui de l'initiative. En outre, des partenariats sont envisagés avec les pays européens dans le cadre du Fonds ACP-UE pour l'eau.

25. L'initiative biosciences Afrique a encore progressé dans son application. Quatre centres régionaux de biosciences ont été établis en Afrique de l'Ouest (au Sénégal), en Afrique du Nord (en Égypte), en Afrique de l'Est (à Nairobi) et en Afrique australe (en Afrique du Sud). L'agence canadienne de développement international (ACDI) a fourni 30 millions de dollars canadiens (28 millions de dollars des États-Unis) pour financer les activités de l'initiative et le Gouvernement finlandais s'est engagé à accorder une subvention de 3 millions d'euros (4 millions de dollars des États-Unis) pour appuyer ces activités en Afrique australe.

26. En ce qui concerne la recherche et la technologie sanitaires, le secrétariat du NEPAD a fait réaliser 10 études et évaluations pour établir des priorités claires, afin d'améliorer l'acquisition de produits et technologies sanitaires et de renforcer la recherche en vue d'une meilleure santé publique en Afrique. L'initiative a bénéficié

de 600 000 dollars de la Fondation Bill et Melinda Gates. Les études seront présentées à une table ronde qui sera organisée en janvier 2008 à Addis-Abeba. En collaboration avec le secrétariat du NEPAD et avec l'appui de plusieurs partenaires, la Commission de l'Union africaine a mis au point le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie.

H. Prise en compte du souci de l'égalité des sexes et participation de la société civile

27. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat du NEPAD a élaboré un dossier sur la prise en compte du souci de l'égalité des sexes, à l'intention des organes du NEPAD, des CER et de l'Union africaine. Après avoir examiné et adapté en conséquence les outils existants de prise en compte de ce souci, l'équipe spéciale du NEPAD a organisé, en septembre 2006 au Caire, un atelier technique en vue d'un examen critique entre collègues de ces outils. Ceux-ci ont été améliorés et affinés en prévision du deuxième atelier de validation qui doit se tenir au second semestre de 2007. Le secrétariat du NEPAD a également fourni un appui technique à l'Union africaine, aux CER et aux directions et comités du Parlement panafricain chargés de l'égalité entre les sexes. Il a fourni cet appui dans le cadre des activités du groupe de l'égalité des sexes et de la culture de la première Conférence culturelle panafricaine de l'Union africaine, de la foire au savoir de l'Union et de la réunion consultative sur les bonnes pratiques en matière de prise en compte de l'égalité des sexes, ainsi que du Sommet sur l'égalité des sexes, tenu en juin 2006 à Banjul, en vue du septième Sommet de l'Union africaine.

28. Pour renforcer sa position au sein du Forum du Partenariat pour l'Afrique et du processus du Sommet du G-8 en 2007, le secrétariat du NEPAD a été à la tête des efforts visant à mobiliser la participation des organisations de la société civile (OSC) à l'échelle du continent. C'était ainsi que les OSC ont contribué à la préparation de communications portant sur six domaines prioritaires définis par le Président du G-8 et le Forum du Partenariat pour l'Afrique, à savoir : commerce et investissement; égalité des sexes; changement climatique; gouvernance et Mécanisme d'évaluation intra-africaine; VIH/sida; paix et sécurité. Ces communications ont été examinées à l'atelier conjoint des organisations de la société civile à l'échelle du continent, du G-8 et du Forum du Partenariat pour l'Afrique, tenu en avril 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud), et ont été présentées au G-8 et aux coprésidents du huitième Forum du Partenariat pour l'Afrique, respectivement en avril et mai 2007.

I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine

29. En dépit de nombreuses difficultés, notamment les moyens financiers et institutionnels insuffisants pour faire avancer le processus du Mécanisme, des progrès ont été réalisés au cours de l'année écoulée. En juin 2007, 26 pays avaient accédé librement au Mécanisme : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan et Zambie. Ensemble, ces pays regroupent 75 % de la population du continent.

L'Afrique du Sud et l'Algérie ont achevé le processus et les rapports d'examen les concernant ont été soumis, en juillet 2007, au Forum d'évaluation intra-africaine.

30. Pour répondre aux préoccupations exprimées sur la lenteur du processus, le Mécanisme axe de plus en plus ses activités sur l'accélération des processus et des évaluations. À cet effet, son plan de travail pour 2007 prévoit l'exécution de plusieurs activités de fond jugées essentielles pour que le Mécanisme soit mis en œuvre avec succès : a) missions avancées dans cinq pays : Angola, Cameroun, Gabon, République du Congo et Sao Tomé-et-Principe; b) missions de suivi dans six pays : Burkina Faso, Malawi, Maurice, Mozambique, Nigéria et République-Unie de Tanzanie; c) missions d'appui dans quatre pays : Mali, Malawi, Sierra Leone et Zambie; d) missions d'évaluation dans quatre pays : Bénin, Mozambique, Nigéria et Ouganda; e) missions d'analyse dans trois pays : Ghana, Kenya et Rwanda. Par ailleurs, conformément aux recommandations du sixième Forum sur la gouvernance en Afrique, tenu en mai 2006 à Kigali, le plan de travail pour 2007 prévoit l'exécution d'activités supplémentaires comme la facilitation des ateliers d'apprentissage par les pairs, la création de cadres appropriés de suivi et d'évaluation et l'amélioration des institutions et des processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

31. Pour les pays où le processus est déjà achevé, le principal défi est de savoir comment institutionnaliser le dialogue national et la consultation sur les principales questions de gouvernance soulevées par le Mécanisme d'évaluation et comment mettre en œuvre les projets et programmes définis dans le programme d'action national, y compris leur prise en compte dans les autres processus du développement national.

32. Au niveau national, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est financé par les États Membres participants. À fin décembre 2006, l'ensemble des contributions financières des États Membres s'élevait à 8,8 millions de dollars, soit 62 % des contributions totales versées au Mécanisme depuis sa création. Les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux ont versé les 38 % restants. Les contributions non africaines ont été effectuées par les Gouvernements canadien, espagnol et du Royaume-Uni, ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des partenaires stratégiques comme la BAD et la CEA ont financé leur participation aux missions d'examen et d'appui des pays. Il est indispensable, pour la viabilité et l'indépendance du processus, de disposer d'un financement suffisant. En honorant leurs obligations financières vis-à-vis du Mécanisme d'évaluation, les pays participants consolident le processus et se l'approprient pleinement.

III. Mesures prises par la communauté internationale

A. Mise à profit de la dynamique de l'appui international au développement de l'Afrique

33. Au moment où il s'avère que la progression de l'aide destinée à l'Afrique et l'allègement de la dette des pays africains contribuent à améliorer la vie de millions de personnes, on constate que l'engagement pris par les pays membres du Groupe des Huit à l'égard de l'Afrique ne répond pas aux attentes. Pour la première fois depuis 1997, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE), les apports totaux d'aide publique au développement (APD) consentis par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) à l'Afrique (abstraction faite de l'allègement de la dette dont a bénéficié le Nigéria) ont affiché un recul en termes réels en 2005 et n'ont pas progressé en 2006. Si la tendance actuelle se poursuit, les pays du G-8 risquent de ne pas pouvoir respecter les engagements qu'ils ont pris de doubler leur aide à l'Afrique d'ici à 2010. Par ailleurs, on a enregistré seulement un modeste progrès dans la libéralisation du commerce des produits intéressant les exportations des pays africains.

34. Dans ce contexte, un certain nombre de mesures et d'engagements de nature à contribuer à la mise en œuvre du NEPAD ont été pris par la communauté internationale l'année dernière. La Suède a élaboré un plan visant à faire du commerce le moteur du développement et, conformément à la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce, elle est devenue l'un des principaux contributeurs aux activités liées au commerce en faveur de l'Afrique.

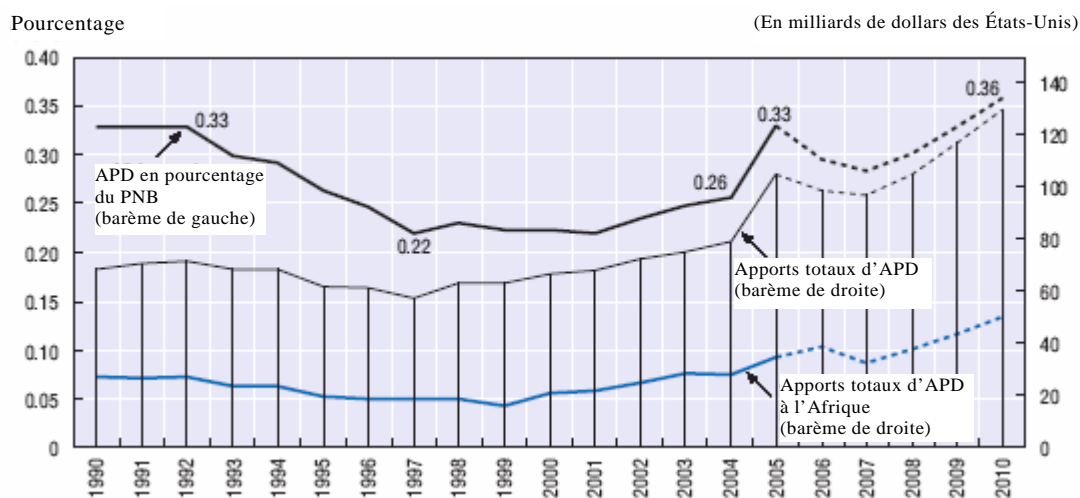
35. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Gouvernement de la Fédération de Russie s'est engagé à annuler plus de 540 millions de dollars de créances bilatérales en 2007 et, en outre, versera sous peu environ 200 000 dollars à titre de contribution au Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

36. Au Sommet de Heiligendamm de 2007, les pays du G-8 se sont engagés à consacrer 30 milliards de dollars à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose en Afrique, le Gouvernement des États-Unis s'engageant pour sa part à verser la moitié de ce montant.

B. Aide publique au développement

37. Selon l'OCDE, les apports totaux consentis par les pays de l'OCDE membres du Comité d'aide au développement ont affiché un recul de 5,1 % en 2006 et ne représentent plus que 103,9 milliards de dollars (voir la figure 1 ci-dessous). Même si l'on fait abstraction des remises de dette exceptionnelles en faveur de l'Iraq et du Nigéria, qui avaient porté le volume total en 2005 à un niveau particulièrement élevé, l'APD a fléchi de 1,8 %. Elle risque de marquer un nouveau recul en 2007, à mesure que s'amenuise le volume des remises de dette en faveur de l'Iraq et du Nigéria.

Figure 1
Aide publique au développement nette consentie par les membres du Comité d'aide au développement durant la période 1990-2005 et simulations de l'aide publique au développement nette à l'horizon 2010 par le secrétariat du Comité d'aide au développement



Source : OCDE/Comité d'aide au développement, 2007.

38. Dans ce contexte, deux ans après le Sommet de Gleneagles de 2005, il devient de plus en plus difficile de respecter les engagements pris par les pays du G-8 de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010. Si l'on fait abstraction de la remise de dette en faveur du Nigéria, l'APD a diminué d'environ 1 % en termes réels en 2005. Au vu des données préliminaires de l'OCDE, si on exclut les allègements de dette dont a bénéficié le Nigéria, l'aide reçue par l'Afrique subsaharienne n'a augmenté que de 2 % en 2006.

39. Pour respecter les engagements qu'ils ont pris pour la période allant de 2004 à 2006, les pays du G-8 auraient dû augmenter leur APD de 5,4 milliards de dollars. En réalité, cette augmentation n'a été que de 2,3 milliards de dollars. De plus, la concentration croissante de l'aide dans un nombre de pays relativement réduit laisse supposer que l'aide reçue par la majeure partie des pays de l'Afrique subsaharienne est demeurée au même niveau ou n'a progressé que très lentement. Récemment, toutefois, malgré la lenteur de la progression de l'aide consentie à l'Afrique, il semble y avoir quelques signes positifs qui indiquent une augmentation de l'aide dans l'avenir. Par exemple, à la suite du Sommet de Heiligendamm de 2007, les pays du G-8 se sont engagés (sans fixer de calendrier) à tenir les promesses d'aide qu'ils avaient faites au Sommet de Gleneagles.

40. À la suite de l'adoption, en mars 2005, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, les mesures ci-après ont été prises par les donateurs pour modifier les pratiques d'aide. En 2006, des indicateurs d'harmonisation et d'alignement ont été rassemblés et suivis pour la première fois. La gouvernance étant un élément fondamental pour assurer l'efficacité de l'aide, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont proposé un cadre pour suivre la gouvernance, y compris les indicateurs. Les pays en développement,

les donateurs et les institutions financières internationales ont alors commencé à adapter des parties du cadre pour améliorer les pratiques. En particulier, 16 pays membres du Comité d'aide au développement ont adopté un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Trois autres membres ont adopté les principes d'harmonisation et d'alignement dans leurs stratégies et politiques d'aide. Afin d'assurer une large diffusion de la Déclaration au sein des organismes d'aide au développement, une majorité de membres du Comité ont organisé des stages de formation sur les engagements pris au titre de la Déclaration de Paris. Certains organismes ont aussi organisé une formation à l'intention de leur personnel tant sur l'appui budgétaire, les approches sectorielles que la gestion des finances publiques. Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se tiendra en septembre 2008 à Accra, sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et les prochaines étapes concernant la Déclaration de Paris pour laquelle il constituera un objectif d'étape. En outre, les participants au Sommet du G-8 de 2007 ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et au suivi des progrès accomplis en la matière.

C. Allègement de la dette

41. L'année dernière, certains progrès ont été faits pour permettre à un plus grand nombre de pays de bénéficier d'une remise de leur dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, l'Initiative PPTE et les initiatives d'annulation de dettes bilatérales. En outre, on compte que les pays du G-8 devraient respecter les engagements qu'ils ont pris au Sommet de Gleneagles en ce qui concerne l'annulation de la dette. Trois pays africains ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE ces 12 derniers mois : le Malawi en septembre 2006, la Sierra Leone en décembre 2006 et Sao Tomé-et-Principe en mars 2007. Ainsi, en juillet 2007, 18 pays africains avaient atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et remplissaient donc les conditions requises au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone et la Zambie. De plus, à partir de juillet 2007, les sept pays africains ci-après bénéficiaient d'un allègement intérimaire car leurs paiements avaient été considérablement réduits au titre du service de la dette : le Burundi, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Tchad. Ces sept pays ont déjà atteint le point de décision et devraient atteindre le point d'achèvement dans les deux prochaines années. Dès qu'ils auront atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE, ils rempliront automatiquement les conditions requises pour bénéficier de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

42. Huit pays africains remplissaient les critères de revenu et d'endettement sur la base des données à la fin de 2004 et pouvaient être considérés comme remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE (voir le tableau 1 ci-dessous). D'après le rapport « Debt, AIDS Trade Africa », l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et l'Initiative PPTE, prises ensemble, accordent actuellement des remises de dette aux pays africains à hauteur d'environ 70 milliards de dollars, ce qui leur fait économiser en

moyenne près de 2 milliards de dollars par an au titre du service de la dette. D'après le *Global Monitoring Report, 2006* de la Banque mondiale, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale donnerait aux pays africains pauvres très endettés qui auraient atteint le point d'achèvement un ratio d'endettement moyen correspondant à environ 45 % de leurs recettes d'exportation (le seuil de viabilité de la dette étant fixé à 150 % au titre de l'Initiative renforcée PPTE).

Tableau 1

Pays bénéficiant actuellement ou pouvant être amenés à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale

<i>État d'avancement</i>	<i>Pays</i>
Pays ayant atteint le point d'achèvement qui ont bénéficié d'allègements au titre de l'Initiative PPTE à fin avril 2007 (18)	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Zambie
Pays ayant atteint le point de décision (7)	Burundi, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, République démocratique du Congo, République du Congo, Tchad
Pays n'ayant pas atteint le point de décision (8)	Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Libéria, République centrafricaine, Somalie, Soudan, Togo

Source : FMI, 2007.

43. L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale n'atteindra pleinement son objectif que si les pays donateurs compensent comme il convient les dettes annulées par l'Association internationale de développement et le Fonds africain de développement, pour leur permettre de continuer à accorder de nouveaux dons et des prêts à des taux abordables. En mai 2007, les engagements fermes pris par les pays donateurs correspondaient à moins de la moitié des 10 milliards de dollars additionnels dont avaient besoin l'Association internationale de développement et le Fonds africain de développement entre 2006 et 2016. Ce problème nécessite une attention urgente.

44. L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale et l'Initiative PPTE ont été complétées par l'allègement de la dette bilatérale octroyée par les pays du G-8 et d'autres pays donateurs. Les créanciers du Club de Paris ont accordé un allègement additionnel de la dette à des conditions plus favorables que celles de l'Initiative PPTE à certains pays pauvres très endettés en Afrique. En octobre 2006, ils ont annulé le remboursement de crédits octroyés au Malawi au titre de l'aide bilatérale pour un montant de 217 millions de dollars, réduisant ainsi sa dette auprès du Club de Paris. Ils ont aussi accordé une remise de dette à la Sierra Leone en janvier 2007 à hauteur de 22 millions de dollars et à Sao Tomé-et-Principe en mai 2007, annulant ainsi la totalité de la dette de ces deux pays auprès des créanciers d Club de Paris¹.

¹ Voir le site Web du Club de Paris : <http://www.clubdeparis.org>.

45. En outre, au Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, qui s'est tenu en novembre 2006, la Chine a annoncé qu'elle annulait 100 % de la dette, due par les pays pauvres très endettés et les pays les moins avancés avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, en lui donnant la forme de prêts sans intérêt venus à échéance à la fin de 2005. Au titre de son initiative concernant la dette et dans le cadre de la participation bilatérale à l'Initiative PPTE, le Canada avait aussi annulé, en 2006, le remboursement de crédits octroyés à des pays pauvres très endettés en Afrique, au titre de l'aide bilatérale, pour un montant de plus de 927 millions de dollars. Les pays dont le Canada a annulé l'intégralité de la dette bilatérale ou s'appête à le faire sont les suivants : Bénin, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Madagascar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie. Les négociations entre la Pologne et l'Angola relatives à la dette ont abouti à une réduction de 60 % (soit environ 91 860 000 dollars) du montant total de la dette due par l'Angola à la Pologne.

D. Investissement étranger direct

46. En 2005, année pour laquelle les données actualisées de la CNUCED sont disponibles, les entrées d'investissement étranger direct (IED) en Afrique ont atteint le niveau record de 31 milliards de dollars, contre 17 milliards de dollars en 2004. Malgré ce chiffre record et bien que les apports aient pratiquement doublé, la part de l'Afrique dans l'IED mondial est restée faible (environ 3 %). Ce faible pourcentage reflète la lenteur avec laquelle la capacité de production et la diversification augmentent et le marché régional se développe, ainsi que le temps qu'il faut pour former une main-d'œuvre hautement qualifiée.

47. Le niveau élevé d'entrées d'IED enregistré récemment est principalement dû à un boom du marché mondial des produits de base, qui a été à l'origine d'apports importants dans le secteur primaire, mais le secteur des services a également enregistré une augmentation des flux d'investissement. Comme par le passé, les entrées d'IED concernent essentiellement un petit nombre de pays et de secteurs. Cinq pays (Afrique du Sud, Égypte, Maroc, Nigéria et Soudan) totalisaient près de 66 % des entrées en Afrique. Les pays dont les entrées d'IED sont les plus faibles sont pour l'essentiel des PMA, dont un grand nombre ont des ressources naturelles limitées, n'ont pas la capacité de se lancer de manière substantielle dans le secteur manufacturier et n'ont pas réussi à s'intégrer dans l'économie mondiale.

48. En 2005, les entrées d'IED ont progressé dans 34 pays africains et diminué dans 19 autres. L'Afrique du Sud a été le principal bénéficiaire, ses entrées d'IED étant brusquement passées de seulement 0,8 milliard de dollars en 2004 à 6,4 milliards de dollars en 2005. Cela est principalement dû à l'acquisition de l'Amalgamated Bank of South Africa par Barclays Bank (Royaume-Uni) pour 5 milliards de dollars. Les pays qui sont les principales sources d'IED restent les mêmes, mais les investissements réalisés par la Chine et d'autres pays asiatiques ont fortement progressé, en particulier dans l'industrie pétrolière et le secteur des télécommunications. Dans le souci d'attirer davantage d'IED, de nombreux pays africains ont adopté récemment des cadres et politiques de réglementation favorables à l'activité commerciale et économique aux niveaux régional, national et bilatéral.

49. Depuis la création de la Facilité pour l'investissement en Afrique en 2006, les engagements pris par la communauté des donateurs dans le cadre de cette Facilité sont passés de 80 millions de dollars à environ 120 millions de dollars. Plusieurs entreprises multinationales, dont Microsoft, Standard Bank, Celtel (un opérateur africain de télécommunications) et Sasol, se sont engagées à contribuer à cette Facilité. Celle-ci a établi des critères de sélection de projets bien définis et huit indicateurs qui lui permettront d'évaluer son efficacité. En collaboration avec le secrétariat du NEPAD, la Facilité met la dernière main à l'élaboration du cadre stratégique et du plan de travail pour les deux prochaines années.

E. Commerce

50. Nul ne sait si le Cycle de négociations commerciales de Doha aboutira cette année. On a peu avancé vers la conclusion d'un accord sur les questions qui intéressent l'Afrique, notamment l'accès aux marchés agricoles et une plus grande réduction des subventions agricoles qui faussent les échanges.

51. Quels que soient les retards pris dans les négociations commerciales de Doha, il y a eu de nouvelles avancées en ce qui concerne l'Initiative d'aide au commerce. La communauté internationale continue à renforcer son appui à l'aide liée au commerce en s'attachant tout particulièrement à établir un cadre pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'Initiative d'aide au commerce. Cette aide étant largement perçue comme essentielle pour la réussite du Programme de Doha pour le développement et non comme un succédané, les principaux éléments de cette nouvelle architecture ont été mis en place sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. Un groupe de travail sur l'Initiative d'aide au commerce établi par l'Organisation mondiale du commerce a recommandé une série de propositions tendant à améliorer le suivi et l'évaluation, notamment la création d'une entité de suivi et un examen annuel de l'Initiative au sein du Conseil général de l'Organisation. Les donateurs se sont engagés à accroître sensiblement leur aide au titre de l'Initiative, mais ils n'ont donné aucune précision sur l'importance de l'accroissement, le calendrier ou le mécanisme qui sera utilisé pour fournir l'aide. Les pays africains, quant à eux, se sont employés activement à définir leurs positions sur l'Initiative, demandant en particulier une aide pour se conformer aux normes sanitaires et techniques et faire face au coût de la mise en œuvre des autres accords de l'Organisation mondiale du commerce, et renforcer leurs capacités de négociation et améliorer leurs chances d'accéder à l'Organisation mondiale du commerce.

52. Les négociations relatives aux accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays africains sont bien avancées. Elles visent à remplacer, d'ici à la fin de 2007, les préférences commerciales improductives pour l'Afrique par des accords compatibles avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce. Ces accords posent des problèmes socioéconomiques pour les pays africains, qui devraient ouvrir leurs marchés aux importations en provenance de l'Union européenne en échange de l'extension de l'accès préférentiel. À la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2007, les ministres ont prié l'Union européenne de dégager des ressources supplémentaires pour leur permettre de faire face au coût de l'ajustement et aux coûts connexes.

53. En décembre 2006, les États-Unis ont reconduit jusqu'en 2012 la disposition de l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique) autorisant l'exportation de vêtements fabriqués avec du tissu provenant d'un pays tiers. La disposition permet aux usines de fabrication de vêtements en Afrique d'utiliser le tissu le moins cher pour fabriquer des vêtements qui seront vendus sur le marché des États-Unis. Au sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, qui s'est tenu en novembre 2006, le Gouvernement chinois a annoncé qu'il allait ouvrir davantage son marché à l'Afrique en portant de 190 à plus de 440 le nombre d'articles importés bénéficiant du traitement tarifaire préférentiel.

F. Coopération Sud-Sud

54. La coopération Sud-Sud est un complément de plus en plus important des partenariats Nord-Sud. Concrètement, elle s'est nettement intensifiée entre la Chine et l'Afrique. Le sommet et la troisième conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine se sont tenus à Beijing en novembre 2006. Au sommet, la Chine s'est engagée à accorder aux pays africains 3 milliards de dollars sous forme de prêts à taux préférentiel et 2 milliards de dollars sous forme de crédits à l'exportation au cours des trois prochaines années. Un Fonds de développement sino-africain doté d'un capital total de 5 milliards de dollars a été créé pour inciter les entreprises chinoises à investir en Afrique et les soutenir. Pour définir les modalités de la coopération sino-africaine, les deux parties ont adopté en outre le Plan d'action de Beijing (2007-2009), qui établit un cadre pour le renforcement de l'aide et des relations commerciales entre la Chine et les pays africains. De plus, en coopération avec le PNUD, le China-Africa Business Council a été créé à Beijing pour renforcer les relations et la coopération économiques et commerciales.

55. En outre, des pays comme le Brésil et l'Inde sont des acteurs économiques de plus en plus actifs en Afrique, ils fournissent notamment une assistance technique. Par exemple, en Inde, où doit se tenir au cours du deuxième semestre de 2007, la première réunion au sommet avec les 53 États membres de l'Union africaine, l'initiative visant à établir une mission de connectivité afin de donner plus d'efficacité à des domaines tels que le téléenseignement dans l'ensemble du continent, a été prise. La création du Dispositif Inde-Brésil-Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim mérite aussi une attention particulière en tant qu'alliance triangulaire importante.

56. Récemment, les liens bilatéraux entre les pays d'Afrique et d'Amérique du Sud ont été renforcés. Dans ce contexte, le premier Sommet Afrique-Amérique du Sud s'est tenu en novembre 2006 à Abuja. À cette occasion, des promesses de coopération dans un certain nombre de secteurs économiques et dans les domaines de la paix et de la sécurité ont été faites. Il a été en outre convenu que le Sommet Afrique-Amérique du Sud aurait lieu tous les deux ans, alternativement en Afrique et en Amérique du Sud.

57. Le Japon continue à mettre l'accent sur le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en tant que fondement de sa coopération avec les pays africains. La quatrième édition de la Conférence, qui se tiendra en mai 2008 avant le sommet du G-8 au Japon, devrait sensibiliser l'opinion aux problèmes auxquels l'Afrique doit faire face. Une réunion ministérielle

africaine consacrée à l'énergie et l'environnement s'est également tenue début 2007 au Kenya; elle avait pour objectif d'examiner les questions relatives à l'insuffisance énergétique et à la dégradation de l'environnement en Afrique. Le Japon apporte en outre un soutien au projet Technonet Africa par l'intermédiaire du Fonds de partenariat Japon-PNUD. Le projet vise à promouvoir la mise en place d'un réseau de petites et moyennes entreprises en Afrique et à attirer l'IED. S'inspirant de l'« Initiative coréenne pour le développement de l'Afrique » qui comporte des plans de soutien global aux pays africains, la République de Corée prévoit d'accroître son aide pour les médicaments, les services de santé, les technologies de l'information et le perfectionnement des ressources humaines et de tripler l'APD à l'Afrique d'ici à 2008.

IV. Appui fourni par le système des Nations Unies

58. Le système des Nations Unies demeure un pilier important de l'appui apporté par la communauté internationale à l'Afrique, notamment pour la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'appui du système au NEPAD revêt des formes diverses, (actions de sensibilisation, soutien institutionnel, aide pratique pour la mise en œuvre des programmes et projets du NEPAD). La nature et la portée de l'appui fourni par le système des Nations Unies ces 12 derniers mois ont été analysées dans le rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD². Le principal message de ce rapport est que, l'an dernier, des progrès ont été accomplis dans deux domaines importants : le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, ainsi que celui du système de modules autour duquel s'articule l'appui fourni par le système des Nations Unies pour la mise en œuvre du NEPAD. En outre, le rapport donne des détails sur un grand nombre d'initiatives prises par les organismes et programmes des Nations Unies pour appuyer le NEPAD.

59. La déclaration sur le « renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine », signée par l'ONU et la Commission de l'Union africaine en novembre 2006 a permis de renforcer la coopération et de la rendre plus efficace. Un programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine est en outre élaboré par l'Organisation dans le cadre de consultations élargies auxquelles ont participé plusieurs organismes des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine.

60. De plus, la septième réunion de consultation régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, qui s'est tenue en novembre 2006 à Addis-Abeba, a été l'occasion pour le système des Nations Unies de renouveler l'engagement qu'il avait pris d'apporter un appui ciblé et coordonné à l'Union africaine et au NEPAD. Les débats et recommandations de la réunion ont été axés sur les cinq grandes questions de fond suivantes : renforcement de la coordination régionale et du système de modules, promotion de la coordination et de l'intégration des activités de l'ONU au niveau sous-régional, amélioration des relations entre l'ONU et les organisations continentales et sous-régionales, suivi de l'efficacité des actions menées par l'ONU pour coordonner l'appui à l'Union africaine et au NEPAD, et renforcement des capacités et mobilisation des ressources afin de mettre

² E/AC.51/2007/4.

en œuvre les recommandations et améliorer la collaboration interinstitutions pour appuyer l'Union africaine et le NEPAD.

61. Pour renforcer les synergies et améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies, les participants à la consultation régionale ont créé de nouveaux modèles thématiques en subdivisant deux modules existants. C'est ainsi que le module sur la gouvernance, la paix et la sécurité a donné le groupe de la gouvernance et le groupe de la paix et de la sécurité, et que le module de l'agriculture, du commerce et de l'accès aux marchés a donné le groupe de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural et celui de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés. Le mandat de ce dernier groupe a été adopté à la séance inaugurale organisée conjointement en mai 2007 à Vienne par la Commission économique pour l'Afrique et l'organisateur du groupe, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

62. Les participants à la consultation régionale sont également convenus que tous les groupes devraient aligner de façon claire les programmes et les ressources sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD. Pour répondre aux impératifs du nouveau cadre de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, le mécanisme de consultation régionale des organismes des Nations Unies œuvrant en Afrique a été élargi à la Commission de l'Union africaine. Les participants à la réunion ont aussi recommandé que le système des Nations Unies tienne des consultations à intervalles réguliers avec la Commission.

V. Conclusions et recommandations

63. L'année dernière, les engagements pris par les partenaires de développement de l'Afrique d'annuler la dette multilatérale des pays africains remplissant les conditions requises se sont, pour certains, concrétisés. Cependant, l'absence de progrès dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha reste un problème majeur. La communauté internationale doit consentir une aide de très loin supérieure tandis que les pays africains devraient continuer à prendre des mesures pour mettre véritablement en œuvre les nombreux projets et programmes du NEPAD qu'ils ont déjà adoptés.

64. Les pays membres du G-8 devraient entreprendre d'urgence une action collective pour accroître leur aide substantiellement afin de respecter les engagements qu'ils ont pris de doubler leur aide à l'Afrique d'ici à 2010. Ils devraient aussi concevoir une série de mécanismes de financement novateurs pour compenser toute contraction des crédits budgétaires de base. Compte tenu de la multiplicité des nouvelles sources d'aide et de la multiplication des voies d'acheminement de l'aide qui en a résulté, la communauté internationale doit établir une nouvelle architecture de l'aide fondée sur une coordination plus étroite avec les activités d'aide menées par la communauté des donateurs, une plus grande harmonisation, une dispersion moindre et une meilleure affectation de l'aide, dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

65. La communauté internationale devrait aussi faire en sorte que les accords commerciaux multilatéraux, notamment les arrangements finals du Cycle de Doha, hiérarchisent les besoins de l'Afrique et incorporent des dispositions en

matière de développement adaptées aux besoins. L'absence de progrès dans les négociations sur les questions qui intéressent l'Afrique est très préoccupante.

66. L'initiative d'aide au commerce devrait aider les pays africains à mettre en œuvre divers arrangements commerciaux, notamment le Cycle de Doha et les accords de partenariat économique, en levant les nombreux obstacles auxquels ces pays sont confrontés. À cet égard, il faudrait veiller à ce que l'initiative soit soigneusement formulée, bénéficie d'un financement adéquat, soit gérée avec efficacité et mise en œuvre aussi rapidement que possible. Les ressources allouées à l'initiative devraient être additionnelles, prévisibles, adéquates et pérennes. Les nouvelles ressources devraient servir à financer des activités d'assistance technique et des projets nouveaux, et non ceux des activités et projets réadaptés ou existants.

67. Le système des Nations Unies a pris des mesures importantes pour apporter un appui de plus en plus ciblé et coordonné à l'Union africaine et au NEPAD, mais il est important de renforcer encore les groupes et le mécanisme de consultation régionale en organisant des réunions plus souvent et à intervalles plus réguliers, en particulier à haut niveau, afin d'améliorer la coordination et la programmation conjointe. En outre, le système des Nations Unies devrait mettre davantage l'accent sur le suivi et l'évaluation de l'incidence de ses activités à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD.

68. Les Gouvernements africains doivent continuer à faire preuve de prudence dans leurs politiques d'emprunt et à renforcer leurs capacités en matière de suivi et de gestion de la dette. Ils devraient aussi se montrer vigilants pour ce qui est des conditions d'octroi de crédits, comme par exemple l'utilisation des recettes d'exportation futures en tant que garantie du remboursement de la dette.

69. Compte tenu du volume record de remises de dettes et du nombre sans précédent de promesses d'accroître l'aide au développement, les Gouvernements africains devraient renforcer leurs pratiques de gestion des finances publiques pour faire en sorte que les ressources ainsi dégagées servent véritablement à mettre en œuvre le NEPAD et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

70. Six ans après l'adoption du NEPAD, les pays africains devraient sensibiliser davantage l'opinion publique au NEPAD et à ses programmes et l'inciter à se sentir partie prenante par le biais, notamment, de stratégies de communication et de mobilisation efficaces et globales.